

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

## SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023

Convocation faite le 25 OCTOBRE 2023.

Ordre du jour :

- Approbation du CR précédent
- Décisions modificatives n°2 BP COMMUNE
- Aliénation du chemin après enquête publique
- EVOLIS Transfert de compétence SPANC de la communauté de communes Creuse SUD. Ouest
- Tarifs funéraires
- Demande de DSIL : BATIMENT MAIRIE
- Demande de Subvention : Sécurisation des vitraux de l'église
- Subvention aux associations 2023
- FERMAGE
- SIE Ardour : Adhésion commune MANSAT LA COURRIERE
- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024.
- QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte le 30 OCTOBRE 2023 à 19h02

**Étaient présents :** M. Michaël PLUVIAUD, Mme Aurélie GOUT Mme MILLOT Catherine, M. Dominique REPAS, M. Laurent PERIGAUD, M. Didier BOMPEIX, Mme Cécile TURGIS, et M. Daniel CARDEAUD et M. Frédéric FIEDLER

**Excusés :** néant

**Absent :** Mme Joëlle DEVAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie GOUT

-----  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT A L'UNANIMITE (8 pour-1 abs)

### 2023-061 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (9 Pour) :

Approuve l'écriture comptable suivante :

- Compte 60633 : - 2 000 €
- Compte 623 : + 2 000 €

19h30 : Sortie de Mr FIEDLER Frédéric pour pouvoir délibérer sur le point suivant puisque qu'il est concerné par cette aliénation.

### 2023-062 DECISION ALIENATION DU CHEMIN RURAL PUBLIC SIS LES GIRAUDES après enquête publique

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural n'a pas cessé d'être affecté à l'usage du public ;

Après avoir voté à bulletin secret, le conseil municipal, à la majorité (2 pour, 5 contre et 1 blanc),

**REFUSE** l'aliénation du chemin rural public sis LES GIRAUDES à Mr FIEDLER Frédéric.

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre en demeure Mr FIEDLER Frédéric pour le règlement des frais de l'enquête publique comme stipuler dans la délibération n°2023-001.

### 2023-063 EVOLIS 23 – TRANSFERT DE COMPETENCE « SPANC » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CREUSE SUD OUEST

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (5 Pour, 1 Contre, 3 Abstentions) :

**ACCEPTE** L'élargissement du périmètre d'intervention d'Evolis 23 par le transfert de la compétence SPANC par la communauté de communes Creuse Sud-Ouest au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## 2023-064 TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERES, DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

### **Décide de maintenir les tarifs suivants pour les concessions cimetières :**

- **30 €/m<sup>2</sup>** pour une concession en pleine terre, soit :
  - **135 €** la concession de 4.50 m<sup>2</sup>
  - **270 €** la concession 9 m<sup>2</sup> ;

un supplément de **25 €** pour frais d'engagement pour les concessions perpétuelles sera demandé;

### **Décide de maintenir les tarifs suivants pour le columbarium :**

- **135 €** la case 1 place
- **270 €** la case 2 places (prix de la plaque d'identification vierge inclus) ;
- **30 €** de redevance pour frais de gestion (ouvertures, fermetures, scellements, fixations...)
- **30 €** de redevance de dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir.

## 2023-065 DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL 2024 POUR LA REHABILITATION AVEC UN ACCES PMR ET LA RENOVATION ENERGETIQUE DU RDC DU BATIMENT « MAIRIE »

Mr le Maire informe qu'il est nécessaire de réhabiliter en rendant accessible l'accueil au PMR et de réaliser des économies sur la consommation énergétique du RDC du bâtiment « MAIRIE »

Il précise que l'Etude de faisabilité effectuée sur le bâtiment cette année nous alerte également sur la sécurité du 1<sup>er</sup> Etage.

L'estimation et la faisabilité de la réhabilitation du bâtiment entier de la Mairie sont estimées à plus d'1 000 000 €. La commune ne pouvant pas assumer une telle dépense, Mr le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL pour pouvoir réaliser les travaux urgents et nécessaires au RDC du bâtiment.

Voici la proposition de financement :

COUT GLOBAL DE L'OPERATION		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Désignation	Coût € HT	Désignation	Montant € HT
Travaux	488 100	DETR (40% rubrique 6)	220 000 €
MOA	61 900	DSIL (40%)	220 000 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	110 000 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>550 000 €</b>	<b>Montant total du Financement</b>	<b>550 000 €</b>

Après avoir exposé le projet et ses modalités de financement, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux ;
- **SOLLICITE** l'État pour une subvention au titre de la DSIL POUR l'année 2024 ;

## 2023-066 DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC ET DU DEPT DE LA CREUSE POUR LA RESTAURATION ET LA PROTECTION DES VITRAUX DE L'EGLISE D'ARRENES 2023

Mr le Maire propose de déposer une demande de financement pour la restauration et la protection des vitraux de l'église du bourg.

Après avoir exposé le projet, ses modalités de financement, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces travaux ;
- De solliciter le département pour une subvention au titre de la DRAC pour l'année 2024
- De solliciter le département pour une subvention supplémentaire pour 2024

De solliciter le département pour une subvention au titre du programme BOOS'TCOMMUNE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

COUT GLOBAL DE L'OPERATION		FINANCEMENT DE L'OPERATION	
Désignation	Coût € HT	Désignation	Montant € HT
Devis DUBOC	8 789.77	DRAC (10%)	878.98 €
		DEPT (10%)	878.98 €
		BOOST COMMUNE (25%)	2 197.44
		AUTOFINANCEMENT (55%)	4 834.37 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>8 789.77 €</b>	<b>Montant total du Financement</b>	<b>8 789.77 €</b>
<b>10 547.73 € TTC</b>			

### 2023-067 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Mr PERIGAUD, Mr CARDEAUD, Mme GOUT et Mr REPAS ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont membres actifs de l'une des associations abordées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (5 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

**ACCEPTE** le versement aux associations des subventions sus mentionnées.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget.

- ARRENO'FOLIES : 100 €
- Club du 3ème Age : 100 €
- L'Abayo : 100 €
- Gym de l'Ardour : 100 €
- La Récréation : 50 €
- Jeunes Pompiers 50 €
- D moulin d'Arrènes 100 €

L'ACCA n'a pas souhaité demander une subvention pour 2023.

### 2023-068 ADHESION DE LA COMMUNE DE MANSAT-LA-COURRIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'adhésion de la Commune de Mansat-la-Courrière au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour dans les conditions précisées sur la délibération jointe.
- Adopte les statuts annexés à la présente délibération,

### 2023-069 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024 COMMUNE

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (9 Pour, 0 Contre, Abstention) :

**AUTORISE** le maire à mandater, début 2024, les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses inscrites en section d'investissement au BP 2023.

**Soit :**

4 250 € pour le **Chapitre 20**

25 437.50 € pour le **Chapitre 21**

2 500.05 € pour le **Chapitre 23**

### Informations diverses

**FERMAGE** : Le maire informe que le FERMAGE des Terres acquises récemment par la collectivité sera récupéré selon les mêmes termes défini par l'ancien propriétaire.

**MOTION SSIAD** : Les élus n'ont pas souhaité prendre position à cette proposition de MOTION.

**PROBLEME DE VOISINAGE :**

- Il est signalé un problème de voisinage au lieu-dit THEIL - Trouble à l'ordre public.
- Menace vis-à-vis du Maire en rapport à l'implantation du pylône téléphonique.

**PROJET D'ACHAT MAISON :** Mr le Maire informe qu'une alternative existe à l'achat de maison avec rénovation. Le projet de construction NEUVE est à l'étude avec un possible raccordement au chauffage urbain.

**EGLISE :** Une table en dur à l'extérieur serait une bonne idée.

**MARIAGE :** Un pommier à été offert aux jeunes mariés.

**PLANTATION :** L'achat de 30 fruitiers à été fait. Ils seront plantés sur des terrains communaux pour laisser libre leurs récoltes.

**SIGNALISATION :** Des panneaux « ATTENTION BOUE » ont été achetés et seront mis à la disposition des usagers dès qu'ils en auront besoin (Travaux forestier, agricole) sous forme de conventionnement.

**BATIMENT COPEAUX :** L'eau s'infiltré dans le bâtiment quand il pleut. A voir avec Mr BEAUCHEREL qui a réalisé les travaux de maçonnerie.

Séance levée à 20h30

Le secrétaire de séance

Mr le Maire